COM(2023) 19 final

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 26 janvier 2023 Enregistré à la Présidence du Sénat le 26 janvier 2023

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de DÉCISION DEXÉCUTION DU CONSEIL arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de lévaluation de 2022 de làpplication, par l'Autriche, de làcquis de Schengen dans le domaine de la politique commune de visas

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes